

APPEL À CANDIDATURE POUR ABRITER ICASA 2029
APPEL A CANDIDATURE POUR ABRITER LA 25^{ÈME} EDITION
DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA ET
LES IST EN AFRIQUE
(ICASA 2029)



Photo de groupe des membres du Conseil Administratif de la SAA (De la gauche vers la droite: Dr. Aliou Sylla, Trésorier; Dr. Avelin Aghokeng Fobang, Secrétaire Général Adjoint; Prof. Morenike O. Ukpong, Membre, Hon. Dr. Dr. Nchabi Richard Kamwi, Président de la SAA, et Dr. Djoualdbye Benjamin, Membre) et le Conseil des sages de la SAA (De la gauche vers la droite: Hon. Dr. David Pagwesese Parirenyatwa, Prof. Robert Soudré, Dr. Meskerem Grunitzky et Prof. Sheila Tiou)

La Société africaine Anti-Sida (SAA), représentée par son Président; **Hon. Dr. Nchabi Richard Kamwi**, invite par la présente **les pays africains** souhaitant organiser la 25^{ème} édition de la Conférence internationale sur le SIDA et les IST en Afrique en 2029 (ICASA 2029) à faire parvenir leur dossier de candidature au Secrétariat de la SAA à Accra-Ghana à la date limite du **vendredi 30 Octobre 2026**.

Tout **pays africain** est éligible pour abriter ladite conférence en respectant les critères ci-dessous mentionnés:

ETAPE**1****Soumission du dossier de candidature**

Faire parvenir votre dossier de candidature au Secrétariat de la SAA.

Les pays intéressés doivent soumettre au Secrétariat de la SAA une lettre d'intention d'appel à candidature, avec les informations suivantes:

1. Soutient fort du gouvernement démontrant un engagement financier et volonté politique d'accueillir la conférence.
 - Fournir et soutenir financièrement le centre de la Conférence: Capacité des salles plénières: 5000 places avec au moins 7 salles de conférences d'une capacité de 150 à 1500 places.
 - Fournir un soutien financier au Secrétariat local en collaboration avec le Secrétariat international.
 - Offrir des bourses de participation à au moins 500 participants locaux.
2. Disponibilité d'hôtels standards pouvant accueillir jusqu'à 10 000 participants et d'un site standard de conférence.
3. Un bon réseau routier.
4. Un bon réseau de télécommunications dans le pays d'accueil pouvant diffuser sur le plan international.
5. Présence de cohortes de scientifiques, de leaders de la société civile, de groupes organisés de personnes vivant avec le VIH, du secteur privé et d'organisations de jeunesse orientées vers des activités liées au VIH/SIDA.
6. Accès facile par voie aérienne et par la route si nécessaire.
1. Présence reconnaissable d'organes ou d'un organe gouvernemental chargé de la coordination de la lutte contre le VIH/Sida dans le pays.
7. Volet sécurité: une garantie pour la sécurité des participants.
 1. Alléger le mécanisme de délivrance des visas aux participants, aucune restriction à l'entrée pour les PVVIH, les HSH et autres groupes minoritaires.
 2. Stabilité politique.
8. Pas de politiques gouvernementales discriminatoires fondées sur le genre, la séropositivité et la religion.

Le dossier de candidature détaillé, doit parvenir au Secrétariat Permanent de la Société africaine Anti-Sida (SAA) par courrier électronique, en pièces jointes et par boîte postale au Président de la SAA:

Societe Africaine Anti-Sida
Secrétariat Permanent de la SAA Accra
P.O. Box 2072
Plot Container 58 Otano Estates,
Behind NHTC, Adjiringanor, East Legon
Mob: (+ 233) 54 37 48 78 1
Ligne Directe: (+ 233) 30 39 36 814
Email: ICASA2027bid@saafrica.org
Site Web: www.saafrica.org
Accra- Ghana

**ETAPE
2**

Evaluation & Analyse

La SAA examinera toutes les candidatures et effectuera des visites d'évaluation pays.

(a) Les candidatures soumises seront évaluées par les membres actifs de la Société Africaine Anti-Sida (SAA), et 2 pays seront pré-sélectionnés en fonction de leur satisfaction aux critères énumérés à l'étape 1.

(b) Une visite évaluation sera effectuée par 3 membres du Conseil de la SAA dans les pays pré-sélectionnés. Les pays pré-sélectionnés inviteront la SAA pour la visite d'évaluation de deux jours **du 13 au 27 novembre 2026**.

Bien vouloir noter:

- I. Le processus de présélection sera conclu à partir du **30 novembre 2026**, suivi de la notification aux 2 pays.
- II. Après la visite d'évaluation et la délibération des membres du Conseil de la SAA, le pays hôte de ICASA 2029 sera notifié le vendredi **04 décembre 2026**, suivi d'un communiqué de presse.
- III. Avant l'annonce officielle du pays hôte de ICASA 2029, un protocole d'accord sera signé entre le pays sélectionné et la Société africaine Anti- Sida (SAA), l'organisatrice de ICASA.
- IV. Le président de la SAA est le président de ICASA 2029; le pays hôte nommera un vice-president pour ICASA 2029 en consultation avec la SAA. Le Conseil se réserve le droit de révoquer les droits d'accueil d'un pays s'il existe des doutes raisonnables quant à sa capacité à organiser la conférence.